

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 338

présenté par
M. Gille, M. Muet, M. Eckert, M. Liebgott, Mme Iborra, M. Issindou,
M. Juanico, M. Marsac, M. Rogemont, M. Tourtelier
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 32**État B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	22 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	22 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	22 000 000	22 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme il a été voté le 4 novembre 2011 par l'Assemblée nationale lors de l'examen des crédits de la mission Travail Emploi, ce sous-amendement vise à augmenter de 22 millions d'euros les crédits du Programme 102 « Accès et retour à l'emploi », pour abonder de 22 M€ **les crédits de fonctionnement des Maisons de l'emploi.**

En conséquence, 22 millions d'euros sont supprimés concernant les exonérations liées au régime social des micro-entreprises inscrits dans l'action 3 du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ». Le développement des auto-entrepreneurs est tout à fait discutable et conduit à de réelles dérives.